



## Mariage avec bien immobilier

Par **Sacrementcomplique**, le **21/04/2016 à 02:01**

Bonjour,

Je vais me marier très prochainement, je suis propriétaire d'une maison et ma future femme est également propriétaire d'un pavillon dans la ville voisine, notre mariage sera célébré sous le régime de la communauté à la mairie. Nous avons 2 enfants chacun d'une première union. Concernant mon bien immobilier comme le sien, y a t-il un risque de "partage" ou d'obligation de revente de nos bien en cas de séparation ?

Je vous en remercie par avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **21/04/2016 à 06:51**

Bonjour,

Vous dites "régime de la communauté", mais encore ? Est-ce le régime légal, communauté réduite aux acquêts ou y a t-il contrat de mariage ?

Si régime légal, les biens des époux d'avant le mariage, restent des biens propres, ils n'entrent pas dans la communauté.

Par **Sacrementcomplique**, le **21/04/2016 à 08:28**

Je vous remercie pour votre réponse janus2fr, non il n'y a pas de contrat de mariage.